AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-7-76100 59

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Z. I. NORD - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

ATTENTION : Notre nouvelle adresse postale : B.P.194 21206 BEAUNE Cédex

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté". Le Directeur-Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 - AD

Bulletin n° 71 - Juillet 1976

16 Juillet 1976

VIGNE

VERS DE LA GRAPPE : Le deuxième vol, formé d'Eudémis exclusivement dans la plupart des vignobles, et de Cochylis dans le JURA, dure déjà depuis trois semaines avec une intensité variable suivant les secteurs. Il est terminé dans le Beaujolais où un maximum était observé tout début juillet, mais dans de nombreuses situations très précoces ou précoces où des pointes de captures ont été notées entre le 1er et le 5 puis entre le 5 et le 10 juillet, le vol reste souvent très soutenu ; enfin à LIGNORELLES (89) le maximum vient seulement d'être atteint.

En tenant compte de ces indications nous pouvons donner les recommandations suivantes :

- dans le Beaujolais il est inutile de faire un deuxième traitement si la protection a été satisfaisante
- dans les autres vignobles où le vol important se prolonge, une deuxième application est conseillée 10 à 15 jours après la première.

Pour détruire les chenilles déjà installées dans les baies on doit employer des insecticides doués d'action en profondeur type parathion ou des systémiques.

En lutte intégrée on admet la présence d'une chenille pour cinq grappes comme seuil d'intervention à retenir en deuxième génération (grain avec auréole violacée, puis 4 jours après déjections à la surface de la baie).

ACARIENS : Surveiller les vignobles habituellement infestés (voir les bulletins précédents).

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE : Le deuxième vol vient de commencer et les premiers oeufs sont tout au plus déposés. La deuxième génération risque d'être dangereuse car les pénétrations du premier vol ont été nombreuses et une grande quantité de larves assurera le deuxième vol. Les dernières pontes de la première génération ont trouvé des conditions climatiques très favorables et leur durée d'incubation sera courte. Le dernier traitement conseillé du 23 juin a une efficacité nulle maintenant. Un traitement dans tous les vergers s'avère nécessaire avant le 20 Juillet. Eviter de traiter pendant les heures chaudes de la journée.

TAVELURES : Les projections sont terminées. Maintenir la protection là où la maladie est apparue, dès une pluie importante.

ACARIENS : Le contrôle doit se faire sur une centaine de feuilles prises sur le plus grand nombre d'arbres possible. Intervenir si on dénombre 400 formes mobiles chez le pommier, 200 chez le poirier, pour 100 feuilles. Ne pas dépasser ce seuil car la végétation est sensible aux piqûres vu la sécheresse.

NOIRCISSEMENT DES FEUILLES DU POIRIER : Un grand nombre de feuilles de poiriers noircissent très rapidement surtout sur certaines variétés (William's notamment) ; les dégâts sont provoqués par un déséquilibre physiologique, les pertes en eau dues à l'évaporation des feuilles ne pouvant être comblées ; ils n'auront pas de conséquences sensibles sur la récolte. Seul un arrosage très abondant en soirée ou tôt le matin limitera le noircissement.

P. 510

.../...

M A I S

PYRALE : Les postes de piégeage confirment ce que nous avons dit dans le bulletin n° 69 du 29 juin. La sécheresse a considérablement limité les vols et les pontes sont peu nombreuses. Il est donc recommandé d'évaluer les risques avant d'envisager un traitement des maïs qui s'avère souvent inutile.

BETTERAVES

TEIGNE : Les chenilles de ce papillon ont été trouvées dans les feuilles du coeur de nombreuses cultures de betteraves irriguées ou non irriguées.

Le temps sec et chaud favorise l'évolution de ce ravageur dont les dégâts peuvent continuer jusqu'à la récolte et même dans les silos.

La lutte contre ces chenilles est particulièrement difficile du fait qu'elles sont protégées par le feuillage. Il est cependant possible d'intervenir, de préférence à l'aide de parathion à la dose de 250 à 300 g. de matière active à l'hectare. La pulvérisation doit être abondante, de l'ordre de 600 l./ha et la pression suffisante pour bien pénétrer le coeur des betteraves.

CONSOMMATION PAR LE BETAIL DE PAILLES DE CEREALES ET DE MAÏS EN VERT APRES TRAITEMENTS INSECTICIDES

D'analyses de résidus effectuées par le Laboratoire de Phytopharmacie de VERSAILLES, il ressort que même en l'absence de pluie, aucun accident n'est à craindre du fait de traitements insecticides après un délai de trois semaines entre l'application et la consommation de la paille par le bétail.

Un délai de quinze jours doit être observé entre un traitement contre la pyrale du maïs et la consommation du maïs en vert, sauf en cas d'emploi du Bacillus Thuringiensis qui n'entraîne aucune restriction.

Les maïs ensilés peuvent être consommés sans risque pour le bétail s'ils ont été traités avec l'un des insecticides autorisés à la vente contre la Pyrale du maïs.

Les Ingénieurs et Techniciens
chargés des avertissements agricoles

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse n° 527 AD.